



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR D'UN RÈGLEMENT

AVIS PUBLIC vous est par les présentes donné, par la soussignée, que le conseil municipal de la Ville de Farnham, à une séance ordinaire tenue le 2 mars 2020 a adopté le *Règlement 458-42 modifiant le Règlement 458 de zonage (Clôtures)*.

Ce règlement est entré en vigueur le 17 mars 2020.

Ce règlement sera intégré à la refonte disponible sur le site Internet de la Ville de Farnham.

DONNÉ à Farnham ce 26 mars 2020.

Marielle Benoit, OMA
Greffière